

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Acté, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué  
 P-Au stade de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Acté, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de site d'extraction:**  
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

**Substance extraite:**  
 G) Gravier, C) Cobalt, U) Autre  
 S) Sable et silice, I) Inconnu, P) Ferme concédée, X) Calcite  
 D) Calcifère, T) Terre jaune, R) Résidu minier, Y) Calcaire  
 M) Pierre métamorphique, S) Sable, N) Terre noire, T) Tourbe  
 E) Minerai de silice, N) Terre noire, T) Tourbe

**Statut de site d'extraction:**  
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Période urbanisée

Territoire soustrait au zonage minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de renvoi et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

Nissanan de Bétiame, Essipit, Mashewash, Nutsukuan

**Frontières**

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 net de 10'40" ouvert au centre  
 validation annuelle déclinatoire de 1'07"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18

**Échelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

